

# Richesses patrimoniales de Côte d'Ivoire



SCANNEZ-MOI





## A LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DE STYLE SOUDANAIS DU NORD IVOIRIEN : UN PATRIMOINE REMARQUABLE

# UNE RECONNAISSANCE QUI CÉLÈBRE LA COHÉSION, LA TRANSMISSION, UN TRAIT D' UNION ENTRE LES COMMUNAUTÉS IVOIRIENNES



**Mesdames, Messieurs,**  
**Chères communautés détentrices**

Je suis très heureuse et traversée par un profond sentiment de fierté au regard de l'évènement historique, significatif et symbolique de l'histoire de notre Nation que nous partageons ce jour. Il s'agit de la remise du certificat d'inscription officielle sur la Liste du patrimoine mondial des huit (8) mosquées de style soudanais du Nord ivoirien aux communautés détentrices de ce trésor culturel exceptionnel. Cette cérémonie, une première dans notre pays, revêt une triple signification qui marquera la postérité.

En effet, elle nous rappelle en premier lieu l'engagement et la vision du Président de la République Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara institutionnalisée par la loi du 07 juin 2023 portant protection du Patrimoine culturel national. Puis cet évènement marque également la célébration des mosquées de style soudanais situées dans le nord de la Côte d'Ivoire, Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 27 juillet 2021. Enfin, il est suivi au-delà du Département du Tchologo, et il m'offre l'opportunité de réitérer mes sincères félicitations à l'ensemble des acteurs pour le travail abattu, leur engagement pour que ce pan de notre histoire culturelle soit davantage connu.

## **Chères communautés détentrices**

Cette réalisation est le fruit d'une collaboration exemplaire entre le Gouvernement, les communautés locales et les experts dédiés qui ont travaillé, sans relâche en synergie pour faire de cette inscription une réalité. C'est le résultat d'un effort collectif qui transcende toutes les barrières confirmant la force de la culture qui rassemble, qui fédère autour de la préservation de notre patrimoine commun.

Vous avez préservé ces mosquées avec passion, nous transmettant ainsi le flambeau d'un héritage culturel qui en réalité, nous est commun à tous. C'est grâce à vous, acteurs majeurs dans la gestion et la protection de ces sites, que ces mosquées continuent de raconter notre passé, notre présent et qui fondent notre futur aux yeux du monde.

En vous honorant aujourd'hui sur cette terre sacrée de Kong, dans les pas de nos ancêtres, en présence des garants de la tradition, des différentes autorités, c'est la réaffirmation indéniable de votre contribution sans faille pour la préservation de l'histoire de l'implantation de l'islam dans la région Nord de la Côte d'Ivoire. La promotion du respect et la compréhension mutuelle entre les différentes communautés culturelles

présentes dans cet espace en particulier et celles vivants partout en Côte d'Ivoire en général est aussi un exemple du vivre ensemble.

Les mosquées de style soudanais du Nord ivoirien sont bien plus qu'un assemblage architectural. Elles représentent le fruit d'un passé riche, le reflet de traditions séculaires et la manifestation de l'ingéniosité artistique de nos devanciers. Ces édifices sacrés incarnent aussi la diversité culturelle de notre Nation.

Merci infiniment chers parents pour ce beau cadeau fait à la Côte d'Ivoire et au Monde, anitche<sup>1</sup>, fofalnan<sup>2</sup> !

Nous sommes donc aujourd'hui témoins d'un événement que j'espère, nos enfants raconteront à leur petits-enfants. En effet, ces mosquées sont un ensemble architectural représentatif des constructions d'édifices religieux en terre entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle en Afrique subsaharienne. C'est une pratique, reflétant un savoir-faire endogène dans la construction en terre, qui malheureusement tend à disparaître.

---

<sup>1</sup> Merci en malinké

<sup>2</sup> Merci en sénoufo

C'est une des dernières manifestations de l'architecture soudanaise en Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, la reconnaissance du Patrimoine mondial de l'UNESCO témoigne de la valeur universelle exceptionnelle de ces joyaux et constitue aussi un appel à la responsabilité collective à l'endroit de notre patrimoine. En préservant ces mosquées, nous préservons notre identité, notre histoire et notre unité en tant que peuple, unique et indivisible. C'est également un engagement envers le monde, une promesse de partager notre héritage avec la communauté mondiale, favorisant ainsi la compréhension et le respect mutuel entre les cultures.

En inscrivant ces mosquées au Patrimoine mondial, l'UNESCO reconnaît l'importance de préserver non seulement les édifices eux-mêmes, mais aussi les traditions, les histoires et les savoir-faire qui les ont créés. Aujourd'hui, nous nous engageons à veiller sur ce trésor culturel avec une responsabilité renouvelée, afin que les générations futures puissent à leur tour en être inspirées.

L'activité touristique qui se déroulera autour de ces mosquées sera, à n'en point douter, un élément de contribution au développement économique local, régional et toutes les synergies seront affinées pour les populations et en particulier pour les jeunes et les femmes en fragilité sociale.

« La culture est la mémoire de tout peuple » et la Côte d'Ivoire s'est inscrite depuis des années dans cette dynamique.

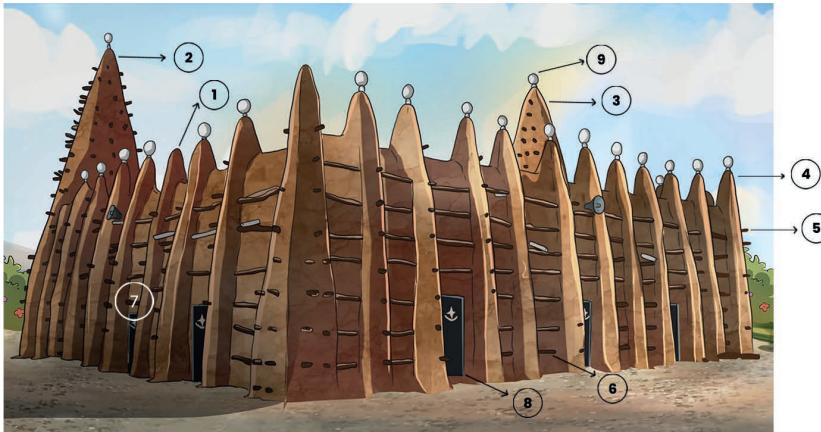
Vive les mosquées de style soudanais, Patrimoine mondial de l'UNESCO !

Vive la Culture ivoirienne, trait d'union entre les peuples !

Vive la Côte d'Ivoire, pays d'hospitalité !

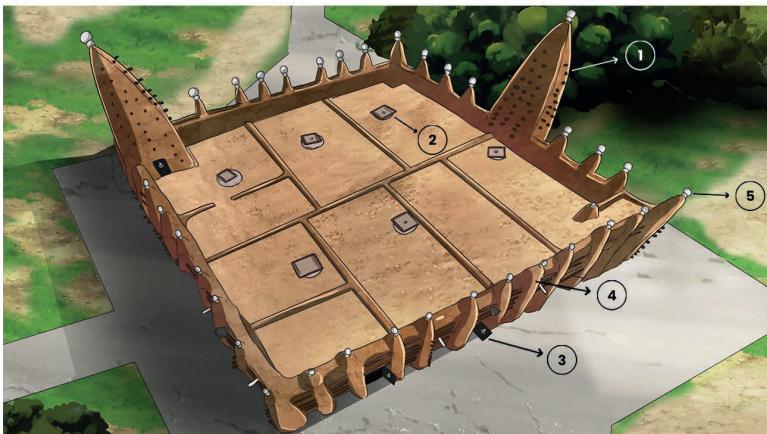
*Françoise Remarck*

*Ministre de la Culture et  
de la Francophonie*



**VUE D'ENSEMBLE DE LA MOSQUEE**

- 1 Merlon
- 2 Minaret Ouest
- 3 Minaret Est
- 4 Contrefort
- 5 Traverse en bois
- 6 Traverse en bois
- 7 Façade
- 8 Porte d'entrée
- 9 Boule blanche (imitation d'oeufs d'autruche)



**TOIT-TERRASSE DE LA MOSQUEE**

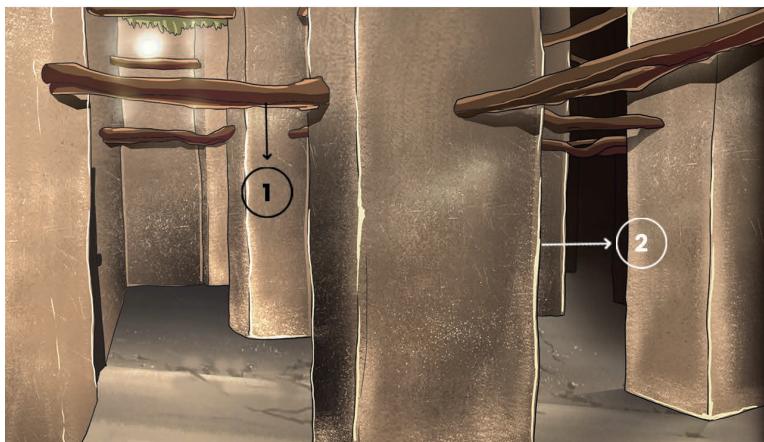
- 1 Minaret
- 2 Ouverture ou skydome
- 3 Porte d'entrée
- 4 Merlon
- 5 Boule blanche (imitation d'oeufs d'autruche)



**INTERIEUR DE LA MOSQUEE 1**

1 Minbar

2 Mihrab

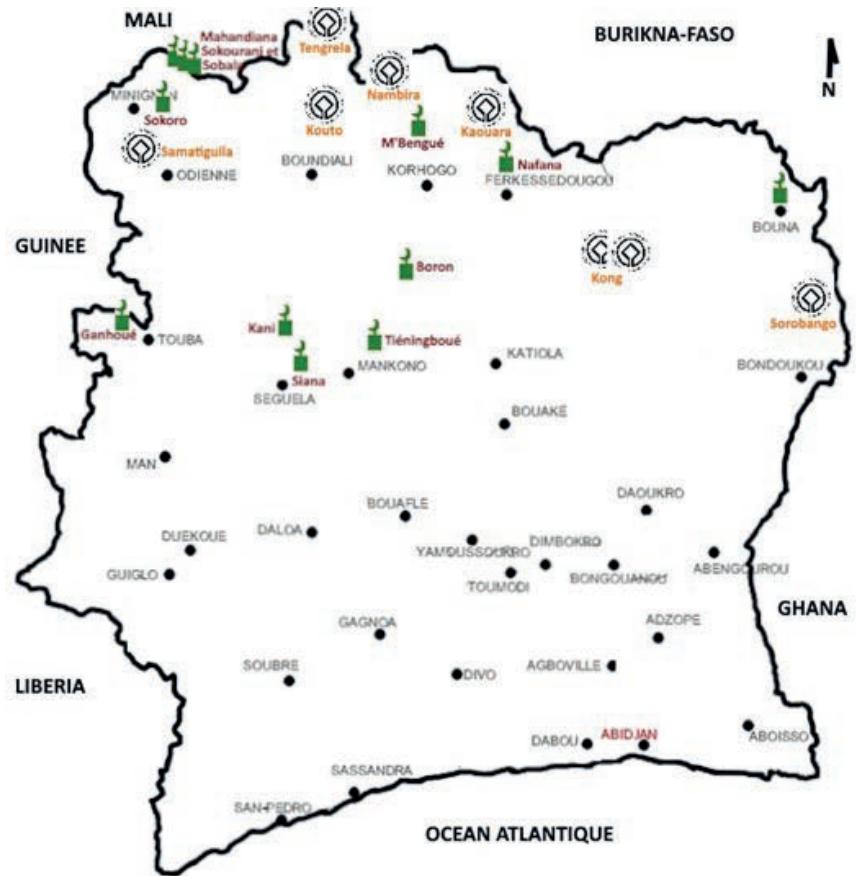


**INTERIEUR DE LA MOSQUEE 2**

1 Toron en bois

2 Poteau en bloc de terre

Illustrations par JUNIOR NZI



Mosquées de style soudanais en Côte d'Ivoire



Mosquées de style soudanais inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO



Carte de localisation des 20 mosquées de style soudanais identifiées en 2015



Mosquée de style soudanais de Sokoro

## LES MOSQUÉES EN ARCHITECTURE DE TERRE INVENTORIÉES EN 2015

# UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL



CONVENTION CONCERNANT  
LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL  
CULTUREL ET NATUREL

*Le Comité du patrimoine mondial  
a inscrit*

*Mosquées de style soudanais  
du Nord ivoirien*

*sur la Liste du patrimoine mondial*

*L'inscription sur cette Liste consacre la valeur  
universelle exceptionnelle  
d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé  
au bénéfice de l'humanité*

DATE D'INSCRIPTION  
31 juillet 2021

*Andréa Bokonay*  
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'UNESCO

Certificat d'inscription sur la  
Liste du patrimoine mondial

Le processus d'inscription des huit mosquées sur la Liste du patrimoine mondial a débuté en mars 2015 pour une inscription effective le 27 juillet 2021, lors de la 44ème session du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Fuzhou en République Populaire de Chine.

Bien que la Côte d'Ivoire compte aujourd'hui une vingtaine de mosquées de style soudanais dans la moitié nord du pays, seulement huit mosquées ont intégré la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit des mosquées jugées les plus représentatives, présentant le meilleur état de conservation et possédant une valeur universelle exceptionnelle selon les critères de l'UNESCO, à savoir : les mosquées de Nambira (Région du Poro), Samatiguila (Région du Kabadougou), Kouto et Tengréla (Région de la Bagoué), Kong (grande et petite mosquées) et Kaouara (Région du Tchologo), Sorobango (Région du Gontougo).

Les critères retenus pour l'inscription des mosquées sur la Liste du patrimoine mondial sont les suivants :

- Le critère (ii) : Les mosquées de style soudanais du Nord ivoirien sont les témoins matériels d'un important échange d'influences dans les aires culturelles gour et mandé entre les XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les idées architecturales, véhi-

culées par les commerçants majoritairement musulmans, en particulier les arabo-berbères et les Mandé venus du delta du Niger, ont fusionné avec les traditions de construction locales pour produire un style de construction de mosquées qui s'est répandu d'Est en Ouest dans les zones de savane de l'Afrique de l'Ouest et qui a persisté pendant de nombreux siècles.

- Le critère (iv) : Les mosquées de style soudanais du Nord ivoirien sont un exemple exceptionnel d'un type d'architecture qui reflète très spécifiquement une importante période de migration, du sud des États sahariens islamiques vers les zones forestières, qui a commencé au XIV<sup>e</sup> siècle. Cette migration s'est accentuée après l'effondrement de l'empire Songhaï à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ceci a conduit au développement de nouveaux centres de commerce, à l'introduction de l'islam et à sa diffusion dont l'édification de mosquées en est l'un des symboles majeurs. Le style de ces mosquées reflète une fusion des styles architecturaux islamiques et locaux adaptés aux conditions climatiques, et les mosquées elles-mêmes peuvent être considérées comme des édifices relatifs à une étape importante de l'histoire humaine.

# ILLUSTRATION DES TROIS PILIERS DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE



Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, un site (naturel, culturel ou mixte) doit posséder une valeur universelle exceptionnelle c'est-à-dire qu'il doit satisfaire à au moins un des dix critères de sélection, répondre aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité (uniquement pour les sites culturels) et posséder un système de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde.

Les huit mosquées de style soudanais du Nord ivoirien possèdent les trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle ce qui a permis leur inscription sur cette Liste.

Elles possèdent une origine commune et une importance historique, esthétique et spirituelle.

Le style architectural de type soudanais est intimement lié à l'histoire du grand empire du Mali. Il correspond à une architecture urbaine ou monumentale en terre crue. Les édifices sont constitués de briques de banco, un mélange d'argile macérée avec de la paille, des balles de riz et éventuellement du beurre de karité. Parmi les autres éléments caractéristiques, on trouve des pilastres, piliers de renforcement légèrement plus hauts que le mur et se terminant par une croisée d'ogives. Dans le cas des constructions religieuses, ces pilastres peuvent porter des œufs d'autruche (remplacé par des canaries ou boules blanches). Les mosquées comportent également de nombreuses branches de palmier, les terrons, insérés dans le mur : ils permettent de faciliter le crépissage indispensable à l'entretien de l'édifice pour qu'il résiste à la pluie, et d'absorber les dilatations thermiques.

Cette architecture a été rapportée par l'empereur Kankan Moussa à son retour du pèlerinage à la Mecque en 1324. En effet, il fit construire plusieurs mosquées, suite à la remarque faite par un héritier

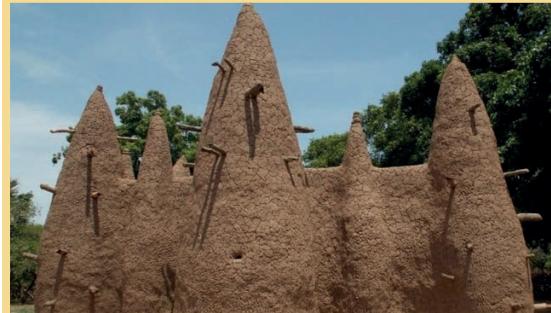
marocain de la dynastie des Almohades sur l'inexistence de lieux de culte dignes du « Très haut ». C'est l'architecte arabe Ibrahim As -Saheli qui réalisa la première mosquée de style soudanais à Gao. Cette mosquée a été détruite.

Les mosquées de style soudanais du Nord ivoirien sont une conséquence de l'expansion de cette architecture. Estimées à plus de trois cents (300) dans les années 1920, il ne reste qu'une vingtaine de mosquées de ce style répartie sur seize (16) localités. Au nombre de ces mosquées figurent les deux (02) mosquées de Kong, celles de Tengréla, Kouto, Kaouara, Sorobango, Samatiguila, et Nambira.

L'islam et le style soudanais se sont implantés et développés par le fait des grandes familles lettrées, notamment celles des Diaby à Samatiguila, des Fofana à Kouto, des Cissé à Tengrela. Ces familles se virent octroyer des parcelles de terre par les autochtones Senoufo qui leur ont d'abord servi de lieu d'habitation, puis, plus tard elles y ont construit leurs édifices cultuels.

Source : *Dossier d'inscription des Mosquées de style soudanais du Nord ivoirien* (p. 117 et 118)

## LES HUIT (8) MOSQUÉES INSCRITES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL



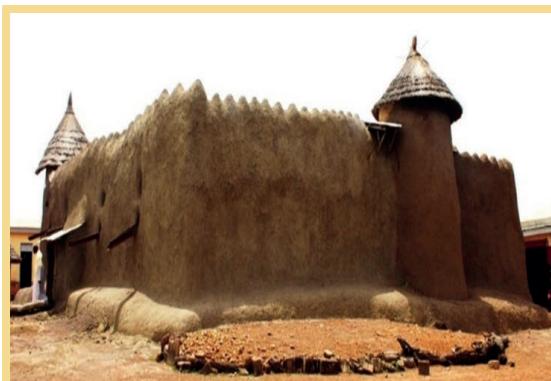
*La mosquée de Nambira*

Région : Poro

Chef-lieu de région : Korhogo

Département : M'bengué

Appelée « Namboura missiri koro », c'est-à-dire « vieille mosquée de Namboura » en langue malinké, cette mosquée est construite entre la fin du XVIIIème et le début du XIXème siècles. C'est un édifice élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 76,277 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille TRAORE.



*La mosquée de Samatiguila*

Région : Kabadougou

Chef-lieu de région : Odienné

Département : Samatiguila

Appelée « Missiri ba », c'est-à-dire « la grande mosquée » en langue malinké, elle est construite au XVIIème siècle, à l'initiative des nommés SIRAFADJAN, Massara YADABI, Djoussou BOUKE et KOULANZEGBE après deux séjours en Arabie Saoudite et à Tombouctou au Mali. L'imamat est assuré par la famille DIABY tandis que la bénédiction au sein de la mosquée est confiée aux familles SAVANÉ, SAMASSI ET SOUMAHORO. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 410,68 m<sup>2</sup>.



*La mosquée de Kouto*

Région : Bagoué

Chef-lieu de région : Boundiali

Département : Kouto

Appelée « Fofanala missiri » c'est-à-dire « la mosquée du quartier Fofana » en langue malinké, cette mosquée est construite dans le courant du XVIIème siècle à l'initiative de FOFANA Morissanou, 1er imam. C'est un édifice élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 35,151 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille FOFANA.



*La mosquée de Tengréla*

Région : Bagoué

Chef-lieu de région : Boundiali

Département : Tengréla

Appelée « Bogomissiri », c'est-à-dire « mosquée en terre battue » en langue malinké, cette mosquée est construite vers 1655 à l'initiative de Mamourou CISSÉ, le premier imam. C'est un édifice très élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 80,662 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille CISSÉ.



*La grande mosquée de Kong*

Région: Tchologo

Chef-lieu de région : Ferkéssédougou

Département : Kong

Appelée « Tchienogola missiri », c'est-à-dire « la mosquée de Tchienogola » en langue malinké, la grande mosquée actuelle a été construite au début du XIXème. C'est une reproduction de l'ancienne mosquée de Kong construite au XVIIIème siècle, précisément en 1743 et détruite par SAMORY Touré lors de son passage dans ladite localité en 1897. C'est un édifice élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 506 m<sup>2</sup>. L'imamat est assuré par la famille SANOGO. L'imamat a été aussi assuré par les familles SYLLA, BARRO, TOURÉ, COULIBALY et BOUSSA.



Région : Tchologo

Chef-lieu de région: Ferkéssédougou

Département : Kong

Appelée « Missiri déni » ou « Barrola missiri », c'est-à-dire « petite mosquée » ou « la mosquée du quartier BARRO » en langue malinké. Elle a été construite aux environs de 1729 sous le règne de Sékou OUATTARA, à l'initiative du premier imam, BARRO, premier imam. C'est un édifice élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 39,712 m<sup>2</sup>. Après la construction de la mosquée, l'imam BARRO a confié la responsabilité de l'imamat aux SANOGO.

*La petite mosquée de Kong*



*La mosquée de Kaouara*

Région : Tchologo

Chef-lieu de région : Ferkéssédougou

Département : Ouangolodougou

Appelée « Missiriba », c'est-à-dire « grande mosquée » en langue malinké, elle est construite au XVIIème siècle à l'initiative du premier imam Bakounazery OUATTARA. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 48,753 m<sup>2</sup>. L'imamat est assuré par alternance par les familles OUATTARA, SYLLA, DIAWARA, DJIRÉ ET SANOGO.



*La mosquée de Sorobango*

Région : Gontougo

Chef-lieu de région : Bondoukou

Département : Bondoukou

Située au quartier Tinansogobeni, la mosquée de Sorobango a trois appellations : « mosquée du XVIIème siècle », « mosquée de Samory » ou encore « mosquée Nour al islam ». Elle est construite au XVIIème siècle. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 100, 41 m<sup>2</sup>. L'imamat est assuré par la famille OUATTARA.

## LES MOSQUÉES NON INSCRITES



### La mosquée de Boron

Région : Poro  
Chef-lieu de région : Korhogo  
Département : Dikodougou

Appelée « Missiri », c'est-à-dire « la mosquée » en langue malinké, cette mosquée est construite entre le XIIème et le XIIIème siècle à l'initiative de El hadj Moustapha SANOGO. C'est un édifice bas avec une superficie de 138,02 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille SANOGO.



### La mosquée de Bouna

Région : Bounkani  
Chef-lieu de région : Bouna  
Département : Bouna

Appelée « Missirikoro », c'est-à-dire « ancienne mosquée » située dans le quartier Imams (quartier des Imams) en langue malinké. Elle a été construite au XVIIème siècle à l'initiative du premier imam, CISSÉ Ishaka. C'est un édifice bas avec une superficie de 41,358 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille CISSÉ.



### La mosquée de Ganhoué

Région : Bafing  
Chef-lieu de région : Touba  
Département : Ouaninou

Appelée « Missi kohô » en langue mahou, c'est-à-dire « mosquée ancienne ». La mosquée de Ganhoué est construite vers 1750 par LAMINE Mohamed Sanogo (1er imam). C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 70m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille SANOGO.



### La grande mosquée de Mahandiana-Sokourani

Région : Folon  
Chef-lieu de région : Minigan  
Département : Kaniasso

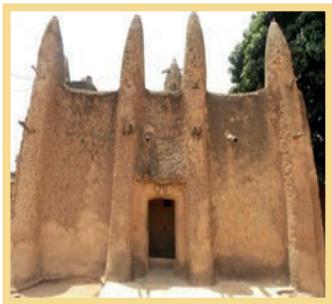
Appelée « Djouman missiri ba koro », c'est-à-dire « ancienne grande mosquée du vendredi » en langue malinké. Elle est construite au XVIIème siècle. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 304,49 m<sup>2</sup>. L'imamat y a été d'abord assuré par la famille FOFANA, puis la famille SAKO qui assure cette charge jusqu'à ce jour.



### **La mosquée de Kani**

Région : Worodougou  
Chef-lieu de région : Séguéla  
Département : Kani

Appelée « Keyla missiri », c'est-à-dire « la mosquée du quartier keyla » en langue malinké, elle est construite au XVIIème siècle. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 61,718 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille DOSSO.



### **La mosquée de M'bengué**

Région : Poro  
Chef-lieu de région : Korhogo  
Département : M'bengué

Appelée « Dogominan missiri », c'est-à-dire « la mosquée du quartier Dogominan » en langue malinké, elle est construite vers 1918. C'est un édifice élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 62,284 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille KONATÉ.



### **La mosquée de Mahandiana-Sobala**

Région : Folon  
Chef-lieu : Minigan  
Département : Kaniasso

Appelée « Sanogolamissiri » c'est-à-dire « la Mosquée du quartier des SANOGO », elle a été construite en 1277, soit au 13e siècle, par les familles TRAORÉ et COULIBALY. Elle a été confiée à la famille SANOGO réputée plus versée dans la religion. Ce dont donc les SANOGO qui en assurent l'imamat jusqu'à nos jours. Elle possède une superficie de 135,91 mètres carrés. Elle a été construite en banco et en bois (koro koro, le gbelé et le n'gbin).



### **La mosquée de Nafana**

Région : Tchologo  
Chef-lieu de région : Ferkéssé-dougou  
Département : Kong

Appelée « Nafana missiri », c'est-à-dire « la mosquée de Nafana » en langue malinké, elle est construite en 1936 par l'Imam SANOGO Boukary, le premier imam. C'est un édifice élevé à la silhouette élancée avec une superficie de 107,16 m<sup>2</sup>. L'imamat est assuré par la famille SANOGO.



**La petite mosquée de Mahändiana-Sokourani**  
Région : Folon  
Chef-lieu de région : Minigan  
Département : Kaniasso

Appelée « Missiri déni », « petite mosquée » en langue malinké, cette mosquée est construite au XVIème siècle précisément en 1576 par Ladjî MORY FOFANA, le premier imam. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 71,424 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille FOFANA.



**La mosquée de Siana**  
Région : Worodougou  
Chef-lieu de région : Séguéla  
Département : Séguéla

Appelée « Gbiedemuedou missiri », c'est-à-dire « la mosquée du quartier Gbiedemuedou » en langue malinké, elle est construite entre fin du XVIème et début XVIIème par le maçon BAKAYOKO Novieni. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 250,51 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille DOSSO.



**La mosquée de Sokoro**  
Région : Folon  
Chef-lieu de région : Minigan  
Département : Minigan

Appelée « Sokoro missiri koro ba » en langue malinké, c'est-à-dire « la grande mosquée ancienne de Sokoro », elle est construite au début du XVème siècle, à l'initiative du fondateur du village Fodé Mamourou CISSÉ, 1er imam. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 69,721 m<sup>2</sup>. L'imamat y est détenu par deux familles amies : les CISSÉ et les SAVANÉ.



**La mosquée de tiéningboué**  
Région : Béré  
Chef-lieu de région : Mankono  
Département : Mankono

Appelée « Missiri koro koro », c'est-à-dire « la mosquée très ancienne » en langue malinké, elle est construite dans le courant vers 1622 par les KAMAGATÉ avec l'aide des FOFANA. C'est un édifice bas et massif avec une superficie de 156 m<sup>2</sup>. L'imamat y est assuré par la famille KAMAGATÉ.

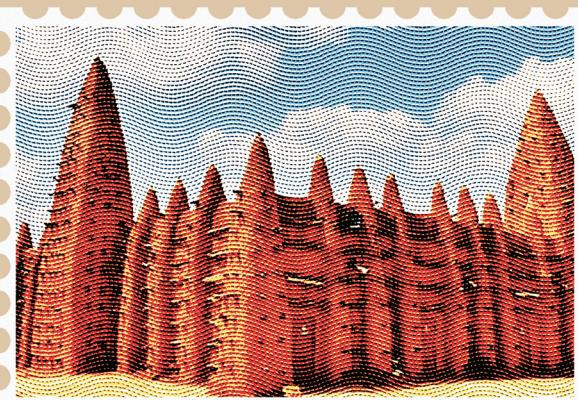
## CONCLUSION

**L**es mosquées de style soudanais du Nord ivoirien représentent des trésors architecturaux et culturels précieux. Construites en terre crue, elles symbolisent non seulement l'ingéniosité et la résilience des communautés locales, mais sont aussi des témoins tangibles de la coexistence harmonieuse entre l'islam et les cultures africaines.

**D**u fait de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et en reconnaissance de leur valeur universelle exceptionnelle, leur préservation et leur valorisation transcendent dès lors l'héritage local pour contribuer désormais à la richesse culturelle mondiale. Pour parvenir à les valoriser à l'échelle mondiale, les industries culturelles et créatives pourraient offrir d'importantes opportunités.

**E**nsemble, nous pouvons, non seulement garantir la conservation de ces trésors architecturaux, mais aussi stimuler le développement économique et social des communautés locales. Cela à travers des initiatives innovantes et au bénéfice des femmes et des jeunes.

**Q**ue ces joyaux culturels hérités du passé, continuent d'illuminer notre présent et d'inspirer les générations futures !



Les huit mosquées de style soudanais du Nord ivoirien  
inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

